

REGLEMENTS DE COTISATIONS

Vu le rapport en date du 9 Mai 2006 du Directeur Général des Services;

Vu le rapport en date du 12 Avril 2006 du Directeur Général Adjoint des Services chargé de la culture et de l'enseignement;

Vu les rapports en date du 12 Avril 2006 et du 9 Mai 2006 du Directeur Général Adjoint des Services chargé des finances;

Vu le rapport en date du 6 Mars 2006 du responsable du service jumelage;

Je propose au Conseil Municipal :

- de renouveler les adhésions aux organismes et associations suivants:
 - Association FORUM
 - Association de coopération des bibliothèques et médiathèques des Hauts-de-Seine
 - Association pour le développement de la télédistribution (ADETEL)
- et de régler les cotisations correspondantes

Joëlle CECCALDI-RAYNAUD

Maire de Pluteaux
Député des Hauts-de-Seine

REGLEMENTS DE COTISATIONS

Le 9 Mai 2006

Vu le rapport en date du 12 Avril 2006 du Directeur Général Adjoint des Services chargé de la culture et de l'enseignement;

Vu les rapports en date du 12 Avril 2006 et du 9 Mai 2006 du Directeur Général Adjoint des Services chargé des finances;

Je propose au Maire de soumettre au Conseil Municipal :

- le renouvellement des adhésions à :
 - Association FORUM pour un montant de 1.901,64 Euros
 - Association de coopération des bibliothèques et médiathèques des Hauts-de-Seine (BIB SUD 92) 70,00 Euros
 - Association pour le développement de la télédistribution (ADETEL) 127,12Euros
- et de régler les cotisations correspondantes au titre de l'année 2006

Le Directeur Général des Services



CH. OLLIVIER

COTISATION A L'ASSOCIATION FORUM POUR LA GESTION DES
VILLES ET DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Le 12 Avril 2006

La Ville de PUTEAUX adhère depuis plusieurs années à l'Association FORUM pour la gestion des villes et des collectivités territoriales.

Il est demandé de renouveler cette cotisation pour l'année 2006.

Le montant de la dépense s'élève à 1 901,64 Euros.

Le Directeur Général Adjoint
des Services



P/HAULOT

COTISATION A L'ASSOCIATION DE COOPERATION DES
BIBLIOTHEQUES ET MEDIATHEQUE DES HAUTS-DE-SEINE
(BIB SUD 92)

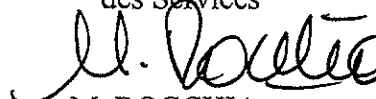
Le 12 Avril 2006 .

La Ville de PUTEAUX adhère depuis plusieurs années à
l'Association de coopération des Bibliothèques et Médiathèques des Hauts-
de-Seine (BIB SUD 92)

Il est demandé de renouveler cette cotisation pour l'année 2006.

Le montant de la dépense s'élève à 70,00 Euros.

Le Directeur Général Adjoint
des Services



M. ROCCHIA

COTISATION A L'ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DE
LA TELEDISTRIBUTION

Le 9 Mai 2006

La Ville de Puteaux fait partie des Collectivités Territoriales
adhérentes au réseau de l'Association pour le Développement de la
Télédistribution (A.D.E.T.E.L.) .

Il est demandé de renouveler l'adhésion pour l'année 2006 qui
s'élève à 127,12€ .

Le Directeur Général Adjoint
Des Services



PAULLOT

PROJET

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Budget de l'Exercice 2006;

Considérant que la Commune de PUTEAUX est adhérente à l'Association pour le Développement de la Télédistribution dont le siège social est situé à la Mairie de Garches 2. Rue Claude Liard 92380 GARCHES;

Vu la demande de l'ADETEL en date du 24 Avril 2006 sollicitant la cotisation 2006 ;

Vu le rapport en date 9 Mai 2006 du Directeur Général Adjoint des Services chargé des Finances ci-annexé ;

Vu le rapport de présentation ci-annexé ;

DELIBERE

Article 1^{er}. – Autorise le Maire à renouveler l'adhésion à l'Association pour le Développement de la Télédistribution (A.D.E.T.E.L.) dont le siège social est situé à la Mairie de Garches 2 rue Claude Liard 92380 GARCHES.

Article 2.- Autorise le Maire à verser à cet Organisme une cotisation d'un montant de 127,12 Euros.

Article 3. – La dépense sera prélevée sur le Chapitre 65 article 658.

PROJET

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Budget de l'Exercice 2006;

Considérant que la Commune de PUTEAUX est adhérente à l'Association FORUM pour la gestion des villes et des collectivités territoriales dont le siège social est 59 rue de la Boétie 75008 PARIS ;

Vu la demande de l'Association FORUM sollicitant la cotisation 2006;

Vu le rapport en date du 12 Avril 2006 du Directeur Général Adjoint des Services chargé des Finances ci-annexé ;

Vu le rapport en date du 9 Mai 2006 du Directeur Général des Services;

Vu le rapport de présentation ci-annexé ;

DELIBERE

Article 1^{er}. – Autorise le Maire à renouveler l'adhésion à l'Association FORUM dont le siège social est 59 rue de la Boétie 75008 PARIS.

Article 2. – Autorise le Maire à verser à cet Organisme une cotisation d'un montant de 1 901,64 Euros.

Article 3. – La dépense sera prélevée sur le Chapitre 65 article 658.

PROJET

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Budget de l'Exercice 2006

Considérant que la Commune de PUTEAUX est adhérente à l'Association de coopération des Bibliothèques et Médiathèques des Hauts-de-Seine (BIB SUD 92) dont le siège social est 1 Avenue Jean Jaurès 92140 CLAMART ;

Vu la demande de l'Association de coopération des Bibliothèques et Médiathèques des Hauts-de-Seine (BIB SUD 92) en date du 14 Février 2006 sollicitant la cotisation 2006 ;

Vu le rapport en date du 12 Avril 2006 du Directeur Général Adjoint des Services chargé de la Culture ci-annexé ;

Vu le rapport en date du 9 Mai 2006 du Directeur Général des Services

Vu le rapport de présentation ci-annexé ;

DELIBERE

Article 1^{er}. – Autorise le Maire à renouveler l'adhésion à l'Association de coopération des Bibliothèques et Médiathèques des Hauts-de-Seine (BIB SUD 92) dont le siège social est 1 Avenue Jean Jaurès 92140 CLAMART .

Article 2. – Autorise le Maire à verser à cet Organisme une cotisation d'un montant de 70,00 Euros.

Article 3. – La dépense sera prélevée sur le Chapitre 65 article 658.